

15ème Festival International de Dieppe
Du 24 août au 31 août 2019

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : organisation

L'Echiquier Dieppois organise le 15ème Festival International de Dieppe au casino de Dieppe et à la salle des Congrès du samedi 24 août au samedi 31 août 2019 Le Festival International se compose de 4 tournois :

► Le Tournoi A Grand Prix Duchesse de Berry est réservé aux joueurs dont le classement Elo est supérieur ou égal à 1900.

► Le Tournoi B Les Tourelles est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 2000.

► Le Tournoi C Les Vikings est réservé aux joueurs dont le classement Elo est strictement inférieur à 1500

► Le Tournoi Senior + est réservé aux joueurs nés avant le 1^{er} janvier 1970

Tout joueur doit pouvoir justifier son âge et son classement en présentant une licence ou une attestation. En cas d'absence de document, l'arbitre donnera un classement estimé.

Un 5^{ème} tournoi vient compléter le Festival : l'Open d'Albâtre. Organisé en parallèle de ces 4 tournois, il fait l'objet d'un règlement intérieur à part.

Cas de dérogation possible pour le Grand prix uniquement : les joueurs ayant un classement Elo supérieur ou égal à 1900 au moment de leur inscription au Festival et dont le classement Elo est compris entre 1850 et 1899 au 1^{er} août 2019 peuvent solliciter une dérogation auprès de l'organisateur pour être appariés dans l'open A

Article 2 : homologation et appariements

Ces tournois, homologués par la Fédération Française des Echecs (F.F.E) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E), se jouent en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I conçu par Erick Mouret) se font au système suisse intégral. Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E entrées en application le 1er janvier 2018.

Article 3 : cadence

90 min. + 30s par coup pour les 40 premiers coups puis

30 min. + 30 s par coup pour finir la partie.

La notation des coups est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

	Avant le 24/04/2019	du 25/04/2019 au 04/08/2019	du 05/08/2019 au 31/08/2019
Seniors	50 €	60 €	70 €
jeunes	25 €	30 €	35 €

Date limite d'inscription : Samedi 24 août à 15h00

En cas de retard, prévenir l'arbitre par téléphone : 06.88.72.49.11

Article 5 : horaires

Accueil, pointage : Vendredi 23 août de 16h00 à 19h00 et Samedi 24 août 2018 de 14h00 à 15h00 Clôture des inscriptions : Samedi 24 août 2018 à 15h00

Ronde 1 : Samedi 24 août à 16h00
Ronde 2 : Dimanche 25 août à 14h30
Ronde 3 : Lundi 26 août à 9h00
Ronde 4 : Lundi 26 août à 16h00
Ronde 5 : Mardi 27 août à 14h30
Ronde 6 : Mercredi 28 août à 14h30
Ronde 7 : Jeudi 29 août à 14h30
Ronde 8 : Vendredi 30 août à 14h30
Ronde 9 : Samedi 31 août à 9h00
Cérémonie de remise des prix : Samedi 31 août à 17h00

Article 6 : demande de bye

Les joueurs peuvent solliciter un «BYE» auprès de l'arbitre, c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, tout en marquant un demi-point (0,5 point). Ils devront impérativement prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente. Les joueurs sont limités à 2 «Bye» maximum (hors open de la Côte d'Albâtre), et avec impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.

Article 7 : classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué puis la performance et enfin le buchholz.

Les prix offerts au titre du classement général sont partagés au système HORT et les prix spéciaux sont attribués à la place réelle. Ils ne sont pas cumulables (sauf pour la meilleure performance à chaque ronde). La liste complète des prix sera affichée lors de la 5ème ronde au plus tard.

Concernant les prix du classement général attribués au système HORT, les prix inférieurs à 50€ ne sont pas distribués mais reversés sur les prix supérieurs.

Tout joueur absent (ou non représenté) à la cérémonie de clôture renonce ipso facto à son prix.

Article 8 : arbitrage

Le tournoi est arbitré par Anémone KULCZAK (Arbitre Internationale)

Elle est assistée par Michel BARBAUT, Benjamin DUBOIS, Mickaël JEANNE et Stéphane VAUGEOIS (Arbitres Fédéraux)

Article 9 : nullité par accord mutuel Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. **Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 30 coups.**

Article 10 : comportement des joueurs

Il est interdit de déranger l'adversaire de quelque manière que ce soit. Les joueurs en cours de partie ne peuvent avoir accès qu'à l'espace de jeu de leur tournoi, aux toilettes, à la buvette et à l'espace fumeur. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Les téléphones portables doivent être complètement éteints dans la salle de jeu. Les joueurs ne sont pas autorisés à avoir un téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication sur eux pendant leur partie. Ils peuvent être éteints et rangés dans un sac à part ou un vêtement (veste, blouson etc) à condition de ne pas être en contact avec les joueurs pendant leur partie. A défaut, les joueurs sont également autorisés à le laisser complètement éteint sur la table. En cas de doute, l'arbitre pourra utiliser un détecteur de métaux pour toute vérification. En cas de manquement, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9.

Le forfait est déclaré après 1 heure de retard, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 11 : commission d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 12 : fin de partie

A l'issue de la partie, les deux joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les originaux des feuilles de partie signés à la table d'arbitrage

Article 13 : Photographies

Des photos et vidéos du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur le site internet et les comptes réseaux sociaux du club. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 13 :

L'inscription au 15ème Festival International de Dieppe implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principale
Anémone KULCZAK

L'organisateur
Olivier DELABARRE

